

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

Convocation
du 04/12/2025

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ----- 10
Absent : ----- 03
Pouvoirs : ----- 00
Votants : ----- 10
VOTE
Pour : ----- 10
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Foncier

**Délibération
N°2025-53**

**Délibération Certifiée
exécutoire,**
Télétransmise
Le : 15/12/2025
Reçue en Préfecture
Le : 15/12/2025
Mise en ligne sur le site
de la commune
Le : 15/12/2025
Gil THOMAS, Maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025

S2LO

ID : 074-217400530-20251209-D2025_53-DE

SEANCE ORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2025 à 19H30

L'an deux mille vingt-cinq le neuf décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie / MASSON Thibault / NOEL Ruta / PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / LEYDIER Serge / SANDRAL Linda

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Sophie KELLER

OBJET : Signature d'une vente avec FONCIER CONSEIL NEXITY
- parcelles ZE 79 et 80 (en partie) à Pessinges.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 février 2025 validant la promesse de vente pour le projet proposé par la société FONCIER CONSEIL NEXITY concernant une opération d'aménagement de type lotissement sur une partie des parcelles communales cadastrées ZE 79 et 80 à Pessinges.

Suite au bornage définitif et à la vente des lots par le prestataire, il convient de délibérer à nouveau sur les surfaces et le coût pour valider l'acte de vente. Le projet s'étend sur une surface totale de 3076 m² et les terrains seront vendus par la commune au prix de 615 200 €.

A la requête de la commune de Cervens, l'office notarial HILLARD-MANZI à Thonon-les-Bains est en charge d'établir l'acte de vente.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les actes à intervenir dans le cadre de cette vente. LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE

- ⇒ **DE CONCLURE LA VENTE** d'une partie des propriétés mentionnées ci-dessus avec la société FONCIER CONSEIL NEXITY sis 19 rue de Vienne à Paris pour permettre la réalisation d'un projet immobilier.
- ⇒ **D'ACTER** le prix de vente à 615 200 euros pour une contenance de 3076 m² et de prévoir les crédits nécessaires au budget.
- ⇒ **D'AUTORISER** le Maire à signer l'acte de vente correspondant auprès de l'office Notarial HILLARD-MANZI à Thonon-les-Bains
- ⇒ **D'AUTORISER** le Maire à régler les frais de Notaires afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



La secrétaire
Sophie KELLER

